

**Département de la
Haute-Savoie**

Commune de LA MURAZ

74560



Le Conseil Municipal de la Commune de
LA MURAZ régulièrement convoqué le 03 janvier 2014
s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Noël JACQUEMOUD le :

**Jeudi 09 janvier 2014 à 20h15
en Mairie, salle consulaire.**

Nombre de Conseillers :

en exercice :	13
présents :	12
votants :	12

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

Présents : JACQUEMOUD Noël, PERINET Nadine, GREILER Jean-Claude, BOVAGNE Marie-Noëlle, LARUAZ Jean-François, BOVAGNE Pascal, DUFRENE Jean-Marie, DUPONT Marie-Ange, DURET Jean-Pierre, JANIN Yannick, TOULLEC Étienne, VIRET Sylvie

Excusé : -

Absents : LEMAIRE Michel,

Secrétaire de séance : DUPONT Marie-Ange

Public : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

En début de séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- achat d'un véhicule
- tarif location de la salle polyvalente (suite à une récente demande pour une location avant la fin de ce mandat).

L'assemblée accepte de délibérer sur ces deux points supplémentaires.

1. Approbation du compte rendu précédent

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

- **Le Conseil Municipal,**
en l'absence de remarques et à l'unanimité des présents,
 - **Approuve le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2013.**

2. Ouverture de crédits

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des factures d'investissement vont être à régler avant le vote du budget primitif de l'année 2014.

Pour ce faire, il propose de voter les ouvertures de crédits suivantes qui seront reprises dans le prochain budget :

Chapitre- article	Chapitre	Article	Montant
21 82	Immobilisations corporelles	Matériel de transport	16 000,00 €
21 83	Immobilisations corporelles	Matériel de bureau et matériel informatique	7 724,02 €
21 88	Immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles	2 763,50 €
23 13	Immobilisations en cours	Constructions	31 012,32 €
23 18	Immobilisations en cours	Autres immobilisations corporelles en cours	2 940,00 €

- **Le Conseil Municipal,**
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
- *Approuve cette proposition,*
 - *Vote ces ouvertures de crédits.*

3. Contrat de bail à ferme

Suite à l'acquisition de terrain, il est envisagé de mettre à bail à ferme des terrains communaux exploités par des agriculteurs.

Des contrats type et valeurs locatives actualisées ont été obtenus du Service Économie Agricole et Europe de la Direction Départementale des Territoires.

Cependant un éclaircissement sur les éventuelles indemnités susceptibles d'être versées en cas de résiliation du contrat par le bailleur s'avère nécessaire pour acter cette intention en bonne connaissance de cause.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal sursoit à cette décision en l'attente d'informations complémentaires.

4. Achat d'un véhicule

Monsieur le Maire rappelle que le véhicule utilitaire Berlingo mis en circulation le 10 mars 1998 commence à être poussif et sa carrosserie présente quelques dommages.

Mécaniquement il pourrait néanmoins satisfaire aux besoins des services techniques qui l'utilisent principalement.

Cependant, depuis l'arrivée d'un nouvel employé (emploi avenir), l'effectif de ce service est de 3 personnes, qui occasionnellement peuvent être amenées à se déplacer ensemble. Ce véhicule n'est pas conçu pour le transport de 3 passagers. C'est pourquoi, pour assurer la sécurité des personnels et prévenir la responsabilité de la collectivité en cas d'accident, le renouvellement de ce véhicule est proposé par un plus récent, de même gabarit mais équipé de 3 places assises (budget maximum de 16 000.00 € TTC).

De plus, actuellement les vendeurs de véhicules proposent des offres de reprise pour des véhicules plus côtés comme celui-ci.

- **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré,
à 11 voix contre 1 (Monsieur Jean-François LARUAZ)
- *Accepte cette proposition,*
 - *Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au renouvellement de ce véhicule.*

5. Tarif location de la salle polyvalente

Le tarif actuel prévoit, sous réserve de nettoyage complet effectué à l'issue de l'utilisation des locaux, une mise à disposition gratuite par an de la salle polyvalente aux associations dont le siège se trouve sur la commune de LA MURAZ ou sur le territoire intercommunal.

Cette gratuité a été consentie afin de soutenir le tissu associatif local dans leur but non lucratif d'apporter activités sociales, sportives, culturelle... à destination de la population locale, à des fins d'animation de la vie villageoise, publique ou d'intérêt général. Elle n'a pas pour vocation de participer au financement de projets, de loisirs ou d'intérêts personnels quand bien même ils soient portés par une structure associative.

Aussi, Monsieur le Maire propose-t-il de modifier ainsi le tarif de la salle polyvalente :

TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE COMMUNE DE LA MURAZ		SALLE	DEMI- SALLE	SUPPL. CUISINE
VINS D'HONNEUR	COMMUNE	200,00 €	120,00 €	80,00 €
	EXTERIEUR	400,00 €	300,00 €	100,00 €
MARIAGES ET SOIREES SANS PROFIT	COMMUNE	420,00 €	200,00 €	80,00 €
	EXTERIEUR	700,00 €	500,00 €	100,00 €
SOIREES AVEC PROFIT Loto, repas dansant, spectacle, concours de belote... (y compris par association à intérêt personnel)	COMMUNE	600,00 €	/	80,00 €
	EXTERIEUR	900,00 €	/	100,00 €
ASSOCIATIONS DE LA MURAZ ou de l'INTERCOMMUNALITÉ (à but non lucratif, à intérêt général)	FORFAIT	180,00 € (1) + 180,00 € si ménage non effectué		
MANIFESTATIONS COMMERCIALES	FORFAIT	900,00 €	/	100,00 €
31 DECEMBRE	COMMUNE (soirée privée)	600,00 €		80,00 €
	EXTERIEUR (soirée privée)	1 100,00 €		100,00 €
	ASSOCIATIONS de LA MURAZ (soirée ouverte au public)	250,00 €		180,00 €
CHEQUE DE RESERVATION	COMMUNE	50 % du montant de la location		
	EXTERIEUR	50 % du montant de la location		
CAUTION	Un chèque de caution de 1 500 € sera déposé en garantie des dommages éventuels (vol, détérioration, propreté des lieux et du matériel, non-respect du contrat, etc ...)			1 500 €

(1) une gratuité par an pour les associations de La Muraz

TARIF APPLICABLE A COMPTER DU 09 JANVIER 2014
REVISABLE SUR DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

- *Le Conseil Municipal,*
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - *Affirme son soutien aux associations à but non lucratif et à intérêt général,*

- *Refuse de soutenir des associations ayant pour but le financement de projets, de loisirs ou d'intérêts personnels,*
- *Accepte ce nouveau tarif.*

6. Décisions prises par délégation

Urbanisme : déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur les aliénations énoncées ci-dessous :

- parcelles E 323 et 1131 situées au chef-lieu
- parcelles E 321, 322 et 1003 et situées au chef-lieu
- parcelles B 696, 1254 et 1255, situées au lieudit « Pré du Mey» et B 715 située au lieudit « Besace ».

Séance levée à 22h45
Affiché le : 16/01/2014

La Secrétaire de séance :

Le Maire :

Marie-Ange DUPONT

JACQUEMOUD Noël

BOVAGNE Marie-Noëlle :	BOVAGNE Pascal :	DUFRENE Jean-Marie :	DUPONT Marie-Ange :
DURET Jean-Pierre :	GREILER Jean-Claude :	JACQUEMOUD Noël :	JANIN Yannick :
LARUAZ Jean-François :	LEMAIRE Michel : Absent	PERINET Nadine :	TOULLEC Étienne :
VIRET Sylvie :			